

Pourquoi je vais voter pour le Parti Pirate

Demain c'est jour d'élection pour tous les pays de la communauté européenne. En Suède il est un parti tout à fait original, qui, si l'on en croit [les derniers sondages](#), pourrait bien conquérir un siège au prochain Parlement : j'ai nommé le [parti pirate](#) (*piratpartiet* en suédois).



[Wikipédia](#) nous dit : « Le parti pirate est un parti politique de type contestataire, fondé en 2006, dont le leader est Christian Engström. Ce parti s'attache notamment à diminuer les droits de la propriété intellectuelle, comme le copyright, les brevets et la protection des œuvres. Le programme comprend aussi un soutien au renforcement des droits de vie privée (comme la propriété privée et les informations privées), à la fois sur Internet et dans la vie courante. Le parti n'a pas de programme autre que ce sujet et il n'est donc pas possible de lui attribuer une position de droite ou de gauche. »

Si chez nous c'est le débat sur l'Hadopi qui aura notoirement contribué à sensibiliser le *grand public* sur [ces questions](#), chez eux c'est surtout le récent procès (et son verdict) contre le site d'échange de fichiers torrents [The Pirate Bay](#)^[1] qui, en défrayant la chronique, a eu pour conséquence indirecte de voir un parti pirate, de plus en plus soutenu, occuper le devant de la scène.

Et parmi ces soutiens, il y a le romancier et professeur Lars Gustafsson, dont la maigreur de [sa page Wikipédia en français](#) ne doit pas vous tromper sur sa renommée nationale (et internationale). C'est la traduction (ci-dessous) de sa récente [tribune](#) au magazine Expressen qui sert de prétexte à

ce billet. Qu'un intellectuel de tel renom achève son article en expliquant que « pour toutes ces raisons mon vote ira au parti pirate » a eu son petit effet chez nos amis nordiques et témoigne de l'intérêt que suscite ce parti (et le mouvement qu'il incarne) au sein de la société suédoise.

On notera que ce parti pirate connaît [de nombreuses déclinaisons](#) dans les autres pays européens, mais aucun n'a le poids du piratpartiet et, de fait, aucun autre ne se présente aux élections.

En France la situation semble un peu confuse, puisqu'on a déjà, au moins, deux « partis pirates » alors même qu'on n'en a pas du tout entendu parler pendant le projet de loi [Création et Internet](#). Il y a en effet un [parti pirate canal historique](#) (sic) et un [parti pirate tout court](#). Ce dernier semble le plus crédible a priori, mais je manque d'informations. Peut-être viendront-ils apporter quelques précisions dans les commentaires...

Selon moi, et quand bien même cela ne soit ni son objectif ni sa fonction, une structure emmenée par [La Quadrature du Net](#) aurait pu y aller. Avec le risque bien sûr de se planter complètement et que cela se retourne contre elle. Mais elle aurait certainement récupérée pas mal d'abstentionnistes potentiels échaudés par l'épisode [Hadopi](#) et tout ce qui, à sa suite, [semble se mettre en place](#). Jusqu'à peut-être, qui sait, gagner un élu, et causer ainsi localement un petit tremblement de terre politico-médiatique.

Mais je vous laisse avec Lars Gustafsson dont nous avons traduit la traduction anglaise de son texte d'origine...

Lars Gustafsson : « Pourquoi je donne mon vote au Parti Pirate »

[Lars Gustafsson: "Why my vote goes to the Pirate Party"](#)

Lars Gustafsson – Traduction anglaise Rasmus – 27 mai 2009 –
Copyriot
(Traduction Framalang : Olivier)

Introduction du traducteur anglophone

[Lars Gustafsson](#) est sans doute l'écrivain suédois en vie le plus prolifique. Depuis les années 1950, il ne cesse de nous abreuver de poésie, de romans et de critiques littéraires. Il y a peu, il officiait encore comme [professeur de philosophie](#) à l'Université du Texas. De retour pour de bon en Suède, il vient de commencer à s'auto-publier [sur un blog](#). Il est aussi le lauréat de nombreux prix littéraires, le plus récent date seulement de deux jours lorsque le prix Selma Lagerlöf lui a été remis.

Vous comprendrez donc pourquoi ses récentes déclarations [dans le numéro de Expressen publié aujourd'hui](#) ne passent pas inaperçues en Suède. Il y explique que le copyright doit être abandonné et il déclare que son vote ira au [parti pirate](#) aux [élections européennes](#) toutes proches.

Comme je pense que ce texte pourrait en intéresser plus d'un hors de Suède j'en ai fait une traduction rapide. Elle est sans doute loin d'être parfaite donc je vous demanderai de vous abstenir de poster des commentaires sur les erreurs de traductions, je vous invite plutôt à les corriger vous-mêmes et à indiquer l'adresse dans les commentaires !

Je dois aussi préciser que, personnellement, je ne partage pas entièrement l'analyse de Lars Gustafsson. La dichotomie entre *matériel* et *immatériel* particulièrement est problématique. Les technologies numériques offrent en effet la *re-matérialisation* n'importe où, c'est un point qui fait actuellement débat au sein de l'[Embassy of Piracy](#), débat qui s'intensifiera à la Venice Biennale. Il y a aussi matière à remettre en question le concept de *reproductibilité* de Walter Benjamin. Cependant Lars Gustafsson, comme Walter Benjamin, a le mérite de réussir

à formuler les conflits actuels en termes matérialistes et d'utiliser les références historiques à bon escient. Le débat est lancé. Encore une fois, pardonnez-moi s'il y a des erreurs de traduction...

La tribune de Lars Gustafsson

[Därför röstar jag på Piratpartiet](#)

Les écrits anciens qui sont parvenus jusqu'à nous racontent comment l'empereur perse ordonna que les vagues de la mer soient châtiées car une tempête l'empêchait de transporter ses troupes par navire.

Plutôt stupide. De nos jours il se serait sûrement plaint [au tribunal d'instance de Stockholm](#), ou il aurait exigé un entretien avec le juge, peut-être...

La détresse des droits civiques au printemps 2009 me rappelle étrangement les luttes pour la liberté de la presse en France au cours des décennies qui précédèrent la révolution française. Des idées radicalement nouvelles émergent, des idées qui n'auraient jamais vu le jour sans les progrès galopants de la technologie.

Descentes contre les ateliers d'impression clandestins, pamphlets confisqués et même saisie du matériel d'impression. Mises aux arrêts et transports épiques sous le couvert de la nuit à destination de Paris depuis l'enclave prussienne de Neuchâtel – où non seulement une bonne partie de l'Encyclopédie a été produite mais à partir d'où énormément de pornographie osée a circulé également, dissimulée dans des pamphlets athéistes.

Entre [les années 1730 et 1780](#) le nombre de censeurs d'État a quadruplé. Les descentes contre les ateliers d'impression clandestins augmentèrent proportionnellement. Avec le recul maintenant nous savons que ça n'a pas endigué le mouvement en marche. Au contraire, les nouvelles idées se sont encore plus

développées et se sont répandues plus rapidement encore, stimulées par la censure toujours plus forte et les descentes dans les ateliers d'impression clandestins.

Le combat porte de nos jours sur la défense de l'essence même d'Internet, un espace de droits civiques et d'échange d'idées. Un espace qui doit rester vierge de toute menace sur la vie privée et de toute influence de puissants intérêts privés.

Le rejet d'une folle proposition de loi franco-allemande [au Parlement européen](#) n'est en aucun cas l'assurance que la vie privée en ligne restera un acquis.

Devons-nous vraiment nous inquiéter alors ? Prenons l'exemple de la rivière Dalälven. Au printemps elle est en crue, les pires années elle peut envahir les terres sur 100 voire 200 mètres alentour. Elle inonde alors les quartiers résidentiels et les prairies. Appeler les forces de l'ordre y changera-t-il quelque chose ?

Jusqu'à maintenant, l'Histoire nous montre que les lois n'ont jamais réussi à s'opposer au développement technologique.

Walter Benjamin est l'auteur d'un essai très important, [L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique](#), dans lequel il tire quelques conclusions très intéressantes sur les évolutions qui doivent accompagner l'avènement de la reproductibilité, malgré son échelle encore modeste à l'époque. La révolution numérique pousse la reproductibilité à un niveau que Walter Benjamin n'aurait pas imaginé même dans ses rêves les plus fous. On peut parler de reproductibilité maximale. Google est sur le point de construire une bibliothèque qui, si on lui permet d'aller au bout de son projet, rendra la plupart des bibliothèques physiques obsolètes ou surannées. Le cinéma et la presse écrite se sont retrouvés les premiers entraînés dans cette nouvelle immatérialité.

Les [films](#), les romans ou les magazines sont facilement

reproductibles. Mais ce n'est pas tout, les objets en trois dimensions, comme ceux créés par des machines programmables, peuvent aussi être reproduits, rapidement et sans laisser de trace.

Cette dématérialisation menace naturellement le droit de la propriété intellectuelle. Nous ne parlons pas ici des difficultés que [Jan Guillou](#) et une bonne douzaine d'autres auteurs pourraient affronter pour s'acheter une autre maison de campagne encore. C'est un problème social dont, pour être honnête, je me contrefous.

Le droit de la propriété intellectuelle touche à [des aspects bien plus sérieux](#) : qu'ont apporté les brevets déposés par les grandes firmes pharmaceutiques sur les trithérapies aux pays du tiers monde ? Et que dire de l'appropriation de plantes et de cochons par [Monsanto](#) ?

La société est garante d'un équilibre juste entre des intérêts contraires, l'ignorer serait un non-sens hypocrite. Une armée de défense opérante est plus importante qu'une patinoire ou que des pistes cyclables. Le Net représente une menace pour la propriété intellectuelle ? Et alors ?

La liberté de pensée et la sécurité des citoyens, autrement dit un Internet que les tribunaux aux ordres des lobbies et que les hommes politiques européens bien dressés n'auront pas encore transformé en canal gouvernemental, est sans aucun doute bien plus important que les desiderata d'une scène littéraire et musicale devenue essentiellement industrielle, une industrie que les détenteurs de droits eux-mêmes voient s'effondrer au cours de leur vie. Le souhait de vendre beaucoup de copies ne doit pas prendre le pas sur celui d'être lu, d'influencer ou de décrire son époque. Quand tel est le cas, [les intérêts industriels](#) devraient être mis de côté au profit de la défense de l'Art avec un A majuscule.

Le souci premier de tout artiste ou auteur qui se respecte est

certainement d'être lu ou entendu par ses contemporains. Les moyens pour atteindre cette fin, c'est-à-dire atteindre son public, de ce point de vue ne sont que secondaires.

Les combats, toujours plus nombreux, pour défendre la formidable liberté de parole offerte par Internet, les droits civiques immatériels, que nous voyons se propager de pays en pays sont les prémices d'un libéralisme porté par la technologie et qui donc accroît notre liberté, à l'instar des changements radicaux qu'a connu le 18ème siècle.

Pour toutes ces raisons mon vote ira au [parti pirate](#).

Reportage vidéo de la télévision Suisse Romande

[URL d'origine du document](#)

Reportage : François Roulet / Montage : Sandro Milone – 5 juin 2009 – TSR (Nouvo)



-> La [vidéo](#) au format webm

Notes

[1] Crédit photo : [Jon Åslund](#) (Creative Commons By)

Ad Bard, le Google Adsense (killer) du logiciel libre ?

Que ne diriez-vous d'une régie publicitaire de type [Google AdSense](#) mais qui n'afficherait sur vos sites que des liens promotionnels en liaison avec le logiciel libre. Une sacrée bonne idée non ?



On se débarrasserait de l'emprise de Google sur ce secteur. On aurait l'assurance que les liens proposés ne pointent pas vers du logiciel propriétaire. Et on permettrait à l'économie du logiciel libre de se développer !

C'est ni plus ni moins ce que propose le nouveau service [Ad Bard](#), « The ad network for ethical computing », soutenu par la [Free Software Foundation](#) (FSF) dans un récent communiqué que nous avons traduit ci-dessous.

Nous n'en sommes qu'au démarrage. Il faudra s'assurer que les liens proposés sont bien conforme à cette « éthique », que financièrement annonceurs et afficheurs s'y retrouvent^[1], que cela se déclinerait en versions localisées (pour faire apparaître des publicités en français), etc. Bref s'assurer que cette confiance qu'on leur accorde a priori sera bien effective.

Il n'en demeure pas moins que le potentiel du projet est énorme. Quel plaisir que de voir le Libre occuper également cette case, que l'on croyait définitivement squattée par la pieuvre Google !

La FSF souhaite la bienvenue à AdBard, régie publicitaire du logiciel libre

[FSF welcomes AdBard network for free software advertising](#)

Communiqué – 2 juin 2009 – FSF.org

(Traduction Framalang : Pierre Misandeau)

La communauté du logiciel libre dispose maintenant d'une alternative éthique aux régies publicitaires qui œuvrent à la promotion des logiciels propriétaires.

À l'occasion de son lancement, La Free Software Foundation (FSF) présente aujourd'hui ses vœux de réussite à la nouvelle régie publicitaire AdBard consacré à la promotion des produits et services relatifs au logiciel libre et Open Source.

Créée par [Tag1 Consulting](#), la régie publicitaire AdBard se veut au service des sites Web qui font la promotion du logiciel libre, pour les aider à entrer en relation avec les entreprises vendant des produits et services ciblant ce public. AdBard résout ainsi le problème de l'affichage de publicités vantant des logiciels propriétaires sur des sites militants pour la liberté de l'utilisateur, problème que provoquaient l'inscription à des régies publicitaires plus génériques.

« La FSF dispose maintenant d'une alternative éthique aux régies publicitaires œuvrant à la promotion du logiciel propriétaire » déclare Peter Brown, directeur exécutif de la FSF. « C'est un progrès énorme pour beaucoup des sites au service de la communauté. Et nous souhaitons un plein succès à AdBard et aux sites qui afficheront les publicités d'AdBard. Nous espérons également que d'autres régies publicitaires s'inspireront de cet exemple et adopteront des politiques similaires. »

« AdBard est une excellente façon de rapprocher annonceurs et éditeurs au sein de la communauté du logiciel libre, et d'aider à la croissance du marché des services autour du logiciel libre. » affirme Jeremy Andrew, PDG de Tag1.

La FSF n'a pas reçu d'argent d'AdBard et ne possède pas d'intérêt financier dans Tag1 Consulting, mais procède à cette

annonce pour aider les sites Web de la communauté du Libre qui ont fait le choix des revenus publicitaires à cesser de légitimer le logiciel propriétaire en affichant ses publicités.

[Kernel Trap](#), [Libre.fm](#) et [Boycott Novell](#) comptent parmi les sites web qui utilisent déjà AdBard ([la liste complète](#)). Pour les annonceurs, suivre [ce lien](#).

Notes

[1] Crédit photo : [Arturo de Albornoz](#) (Creative Commons By-Sa)

Quand Microsoft sabote Firefox avec une extension non désirée !

Microsoft côté scène, cela donne [cette affligeante publicité](#). Mais côté coulisses c'est moins reluisant.

En effet, ceux qui sous Windows ont depuis février dernier mis à jour leur [framework .NET](#) (version 3.5 Service Pack 1), ont eut la très très désagréable surprise de constater qu'une extension de plus apparaissait désormais dans leur navigateur Firefox ! (cf copie d'écran ci-dessous)

Et ils l'ont fait d'autant plus volontiers que [Windows Update](#) les invite à le faire, et que cette mise à jour était jugée par Microsoft importante (critique même) du point de vue de la... sécurité !

Or la procédure normale c'est de laisser à l'utilisateur le

choix volontaire d'installer telle ou telle extension et jamais ô grand jamais de l'installer automatiquement à l'insu de son plein gré ! Et pour couronner le tout, on ne peut pas la désinstaller ! (la touche *Uninstall* est grisée)

On vous explique cependant sur Annoyances.org comment bidouiller la [base de registres](#) pour arriver néanmoins à bouter cette scandaleuse extension hors de votre navigateur préféré. Madame Michu appréciera la simplicité de l'opération ! De plus, le site prend soin d'ajouter la chose suivante :

This update adds to Firefox one of the most dangerous vulnerabilities present in all versions of Internet Explorer: the ability for websites to easily and quietly install software on your PC.

Je précise qu'à l'heure qu'il est je ne sais pas ce que fait concrètement cette extension, mais à la limite je m'en fous.

Bonjour la sécurité et bonjour la déontologie !

Franchement le bon moment pour [envisager une migration GNU/Linux](#) non ?



Microsoft installe une extension Firefox sans le consentement de l'utilisateur

[Microsoft Installs Firefox Add-ons Sans User Consent](#)

*Michael Klurfeld – 30 mai 2009 – TechGeist
(Traduction Framalang : Olivier)*

Chez Techgeist on apprécie pas trop quand les logiciels interfèrent avec d'autres logiciels sans demander la permission. Et c'est pire encore quand c'est le système d'exploitation qui s'en mêle.

Du coup on est bien remonté contre Microsoft là. En effet, [en déployant un service pack pour le framework .Net](#), une mise à jour jugée critique et proposée automatiquement par Windows Update, Microsoft prend aussi la liberté d'installer le *.Net Framework Assistant*, une extension pour Firefox.

Tout d'abord, honte à vous Microsoft de vous en prendre à Firefox. Le simple fait de s'en prendre à n'importe quel logiciel est déjà un fait grave en soi, mais se débrouiller pour dégrader un navigateur, un marché sur lequel Microsoft perd peu à peu pied, est clairement un coup sous la ceinture. Ne disposant pas de tous les éléments, je ne peux pas me prononcer sur les intentions de Microsoft. Mais par contre, les logiciels qui s'installent en douce, sans la permission de l'utilisateur, j'appelle cela des logiciels malveillants.

Mais ce n'est pas tout. Non seulement avec cette extension Firefox hérite de vulnérabilités propres à Internet Explorer, mais la désinstaller relève du parcours du combattant. Vous pouvez la désactiver d'un clic. Mais malheureusement le bouton *Désinstaller* est grisé et inactif. Le seul moyen que j'ai trouvé pour m'en débarrasser est de modifier la base de registre (voici [un guide des étapes à suivre](#)).

Vraiment, Microsoft ? C'est ça que vous appelez jouer

gentiment pour se faire apprécier des petits enfants ?

Internet n'est pas un droit fondamental, Internet est fondamental en soi !

Après des mois de contestation, des jours de joutes verbales à l'Assemblée nationale, la loi dite « [Internet et Création](#) » qui doit instaurer l'HADOPI [a été votée](#).



Les problèmes et les questions que soulèvent cette loi vont rester au cœur de l'actualité pendant quelque temps encore, d'une part parce que la lutte anti-HADOPI est loin d'être terminée (et que cette loi n'est pas près d'être applicable), et d'autre part parce que la [LOPSSI 2](#), qui prévoit [une surveillance constante des échanges](#) sur le Web sous des prétextes sécuritaires^[1], va bientôt être au centre d'une nouvelle lutte qui promet d'être elle aussi acharnée.

Une des pommes de discorde, qui oppose actuellement certains membres du gouvernement et les opposants à ces lois, est le statut que l'on doit accorder à l'Internet, que l'on peut résumer d'une simple question : l'accès à l'Internet constitue-t-il un « droit fondamental » ?

Non, répondent en chœur [Christine Albanel](#) et [Jean-François Coppé](#), quitte à se déclarer ainsi ouvertement contre l'avis du [Parlement européen](#).

Dana Blakenhorn, [chroniqueur Open Source chez ZDNet](#), a pour sa part un avis original sur la question. Il nous explique, arguments économiques à l'appui qui ne devraient pas être étranger à nos dirigeants actuels, que l'Internet n'est pas à ses yeux un [droit fondamental](#) mais que l'Internet **est** fondamental.

Une traduction Framalang of course...

De l'aspect fondamental de l'accès à Internet

[The fundamental value of Internet access](#)

*Dana Blakenhorn – 8 mars 2009 – ZDNet
(Traduction Framalang : Don Rico et Tyah)*

Doit-on considérer l'accès à Internet plus important que la télévision par câble ou le téléphone ?

En d'autres termes, s'agit-il d'un luxe ou devrait-il être un droit ?

Matt Asay est du premier avis. Il ne souhaite pas que l'on définisse Internet comme un [droit fondamental](#).

Je suis d'accord avec lui, mais pour une tout autre raison.

Les droits fondamentaux, on peut vous en déposséder. Quiconque aura subi la torture et se sera vu privé de sa liberté d'expression, sait que nos droits n'ont de vraiment fondamental que notre volonté commune de les respecter.

Mon représentant au Congrès est [John Lewis](#). Lorsqu'il était enfant, en Alabama, alors que sévissait encore la ségrégation dans les États du Sud, il ne jouissait d'aucun droit. Il a dû les réclamer, manifester, et se faire battre jusqu'au sang pour les obtenir.

La Constitution, ce ne sont que des mots, tout comme le Bill

of Rights (NdT : [Déclaration des droits américaine](#)). Un simple [mémo](#) suffit pour passer outre ou les restreindre.

L'accès à Internet est donc plus fondamental que nos droits. C'est une nécessité économique.

Au XXIème siècle, ceux qui n'ont pas d'accès à Internet ont moins de poids économique que les autres. Ils ont moins accès à la formation, n'ont aucun moyen de découvrir d'autres horizons (ce pourquoi la télévision est dépourvue d'intérêt). Leur rapport au monde n'est que local, sauf pour les rares personnes qui gardent encore le contact avec leurs proches par téléphone ou par courrier.

Je suis assez âgé pour me souvenir d'un monde avant que la Toile ait été tissée, lorsque aller sur Internet était réservé à certains privilégiés. Je vais renouer avec mes souvenirs de ce monde grisant le mois prochain, quand je rendrai visite à des amis japonais.

Mon dernier séjour là-bas remonte à 1989. Je m'y étais rendu pour suivre une conférence organisée par l'Electronic Networking Association, un des tout premiers groupes promouvant le réseau.

Là-bas, j'ai écrit quelques articles pour Newsbytes, le service d'informations en ligne pour qui je travaillais à l'époque. Après avoir trouvé une prise de téléphone, j'y connectais le modem de mon portable et envoyais mes articles à un rédacteur en chef à Londres, qui transmettait au directeur de la publication à San Francisco.

Toute technologie suffisamment avancée confine à la magie, et il y a vingt ans encore ce genre d'accès limité à des ressources en ligne avait quelque chose de magique.

De nos jours, mes enfants prennent tout cela pour acquis. Ni l'un ni l'autre n'a de souvenir d'un temps où l'Internet n'existait pas. Ma fille trouve normal de pouvoir télécharger un itinéraire détaillé pour se rendre à une université

susceptible de l'accueillir. Mon fils trouve normal de pouvoir discuter de jeux vidéos et d'informatique avec des copains du monde entier.

L'accès à Internet est donc fondamental pour l'interaction de mes enfants avec le reste du monde. Il est la condition à leur utilité économique, à leur capacité à apprendre, et même à bon nombre de leurs relations amicales.

Rendre cela possible, ou pas, n'est pas une question de « droits », mais c'est fondamental.

Il est fondamental pour notre avenir en tant que nation que chacun dispose du meilleur accès possible à cette ressource. Tout comme il est fondamental que nous puissions tous profiter de notre réseau routier.

Conduire n'est pas un « droit », mais chacun sait que ne pas savoir conduire représente un handicap. Ceux qui n'ont pas le permis et ne disposent pas de transports publics à proximité de chez eux sont isolés économiquement parlant, ne peuvent se rendre à leur travail, à l'école ou dans les magasins.

À moins, bien sûr, qu'ils disposent d'un accès à Internet, grâce auquel ils peuvent pallier ce manque. Plus l'accès sera de qualité, mieux nous nous en porterons.

Ainsi, c'est donc Internet, la véritable passerelle vers le XXIème siècle, et ceux qui en seront dépourvus ne pourront effectuer la traversée.

Internet n'est pas un droit fondamental, Internet est fondamental en soi.

Notes

[1] Crédit photo : [Dalbera](#) (Creative Commons By)

Sarkozy a un plan selon Guillaume Champeau

Si vous comptiez vous reposer un peu après l'éreintant épisode [Hadopi](#), c'est raté.



En effet, un article important est apparu la semaine dernière dans le flux continu de mes fils RSS, [Décryptage : Sarkozy et son œuvre de contrôle du net](#) de Guillaume Champeau du site [Numerama](#).

C'est un peu long (liens hypertextes inclus), mais si l'on souhaite réellement se donner les moyens de comprendre certaines choses dans le détail, il va bien falloir accepter de temps en temps d'[aller plus loin](#) que les 140 caractères des messages Twitter ! C'est également assez courageux, parce que c'est typiquement le genre d'articles qui ne vous fait pas que des amis, sauf à considérer que les [RG](#) peuvent devenir de nouveaux amis.

Guillaume Champeau en a d'ailleurs [remis une couche](#) ce week-end, chez la petite webradio associative qui monte [OxyRadio](#), au cours de l'émission [Les enfants du Web](#) animé de sa voix suave et viril par notre ami [Mathieu Pasquini](#) (licence Creative Commons By-Sa).

À podcadster, à écouter, à faire écouter :

Télécharger : [mp3](#) ou [ogg](#)

J'aurais aimé ne pas l'écrire mais ça ressemble beaucoup à du « nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas »^[1].

Décryptage : Sarkozy et son œuvre de contrôle du net

[URL d'origine du document](#)

Guillaume Champeau – 20 mai 2009 – Numerama

Licence Creative Commons By-Nc-Nd

« Le président de la République actuel a un plan ». C'est la première phrase du livre de François Bayrou, *Abus de Pouvoir*, et l'on peut la vérifier au moins en ce qui concerne le contrôle du net. Depuis la loi DADVSI où il était président de l'UMP et ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy a déployé son plan pour contrôler le net. Il a commencé à l'appliquer avant-même la loi Hadopi, et prévoit de le parachever avec la Loppsi. Dans cet article exceptionnellement long, Numerama tente un décryptage du net selon Sarkozy.

Petit à petit, les pièces du puzzle s'assemblent et l'image se révèle sous nos yeux. Le projet de loi Création et Internet n'a pas encore été promulgué que déjà le morceau suivant s'apprête à faire son apparition. Projet de loi après projet de loi, décret après décret, nomination après nomination, Nicolas Sarkozy prépare méthodiquement les moyens pour le gouvernement de contrôler Internet... et les internautes.

Lundi, Le Monde a publié [un excellent article](#) sur la prochaine loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi, ou Lopsi 2), qui montre ce que prévoit le nouveau texte commandé par Nicolas Sarkozy : installation de mouchards électroniques sans vérification de leur légalité par les services de l'Etat, légalisation des chevaux de Troie comme mode d'écoute à distance, création d'un

super-fichier « Périclès » regroupant de nombreuses données personnelles (numéros de carte grise, permis de conduire, numéros IMEI des téléphones mobiles, factures...), création d'un délit d'usurpation d'identité, pouvoir de géolocaliser les internautes, ...

Sans cesse repoussée, la loi est attendue de pieds fermes par Nicolas Sarkozy. C'est d'ailleurs en partie elle qui a justifié l'obsession du Président à maintenir contre vents et marée la loi Hadopi. Car « le président de la République actuel a un plan ». Pour le comprendre, il nous faut accumuler les pièces à conviction. Certaines relèvent très certainement de la paranoïa, d'autres sont véritablement réfléchies par le Président.

Mises bout à bout, elles laissent peu de doute sur la volonté de Nicolas Sarkozy de contrôler le net, aussi bien dans son contenu que dans son infrastructure.

Au commencement, Nicolas Sarkozy voulu devenir Président

Très tôt dans sa carrière politique, Nicolas Sarkozy n'a eu qu'une obsession : devenir président de la République. Et une vision : pour y parvenir, il fallait contrôler les médias. Maire de Neuilly-Sur-Seine, il s'efforce de faire entrer rapidement dans son cercle d'amis proches les Martin Bouygues, Lagardère (père et fils) et autres Dassault qui le conduiront par leur amitié complice au sommet du pouvoir. C'est d'autant plus facile que ces capitaines d'industrie, propriétaires de médias, dépendent pour l'essentiel de leurs revenus des commandes de l'État. Entre amis, on sait se rendre des services...

Toute cette énergie de réseautage a été mise au service de son ambition présidentielle. En 2007, c'était la bonne. Première tentative, première victoire. Mais Nicolas Sarkozy a eu chaud. Il avait négligé Internet. A quelques points près, François

Bayrou – qui a au contraire beaucoup misé sur Internet pendant la campagne – passait devant Ségolène Royal au premier tour de la Présidentielle, et c'est le leader du MoDem qui se serait retrouvé à l'Elysée.

Il serait faux toutefois de prétendre que Nicolas Sarkozy, qui s'était assuré le soutien du blogueur Loïc Le Meur (à l'époque le plus influent), s'est aperçu trop tard du pouvoir du net. Fraîchement élu, le président Sarkozy n'avait pas tardé à demander [« l'avènement d'un internet civilisé »](#), prônant une « campagne de civilisation des nouveaux réseaux ». Le coup de Trafalgar du refus de la Constitution européenne par les Français avait montré pour la première fois au monde politique les limites des médias traditionnels face à Internet, où l'opposition au texte européen fut virulente. Les amis de Nicolas Sarkozy dans les grands médias et l'industrie culturelle l'ont très vite convaincu qu'il fallait faire quelque chose. Lui pour conserver le pouvoir, eux pour limiter cette concurrence gênante. C'est Renaud Donnedieu de Vabres (RDDV) qui s'est chargé des basses oeuvres, sous l'oeil attentif de son président de l'UMP et ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy.

DADVSI et HADOPI : les premières pierres vers le filtrage

Derrière les apparences d'une première loi contre le piratage sur Internet, comme [l'avait prédit le journaliste américain Dan Gillmor](#), c'est une alliance à trois qui s'est formée entre le pouvoir politique, le pouvoir médiatique et l'industrie culturelle. A peine la riposte graduée (déjà) adoptée, RDDV avait prévenu que la loi DADVSI « n'est que le premier d'une longue série d'adaptations de notre droit à l'ère numérique », et qu'il comptait bien s'attaquer « un jour au problème de la presse et de l'Internet ». C'était en 2006.

Affaibli par la débâcle de DADVSI, le ministre de la Culture n'a pas eu le temps de mettre son projet en application. Mais

l'idée d'accorder un label à la presse professionnelle en ligne et de [doter les sites de presse d'un statut particulier opposé aux blogs](#) était née. Nicolas Sarkozy l'a mise en application cette année. Le tout en permettant à la vieille presse papier de bénéficier par ailleurs de substantielles aides de l'État, contrairement à la libre concurrence, pour investir le net.

Avec la loi Hadopi, qu'il a maintenu jusqu'à mettre en péril la cohésion du groupe UMP, le chef de l'État a réussi à imposer à tous les foyers français [l'installation d'un « logiciel de sécurisation »](#), qui, sous la forme d'un mouchard, aura pour but de filtrer les sites internet et certains logiciels. Soit de manière franche, en bloquant l'accès à des contenus ou des protocoles. Soit de manière plus sournoise, en mettant en place un système qui met en avant les sites labellisés par l'Hadopi ou par les ministères compétents, pour mieux discréditer les autres. Les sites de presse professionnels feront bien sûr partis un jour des sites labellisés, tandis que la multitude de blogs ou de sites édités par des journalistes non professionnels verront leur crédibilité mise en doute. Pour le moment on ne sait rien du périmètre des caractéristiques imposées par l'État aux logiciels de sécurisation, et c'est bien là sujet d'inquiétudes. Il suffira d'étendre par décret la liste des fonctionnalités exigées pour que la censure se fasse de plus en plus large et précise, hors du contrôle du législateur ou du juge.

LOPPSI : le filtrage imposé aux FAI

Si elle prévoit la création de ce logiciel de sécurisation, et suggère fortement son installation, la loi Hadopi ne fait cependant pas de son installation une obligation. Le risque d'inconstitutionnalité serait trop fort. Il faut donc compléter le tableau, en organisant un filtrage au niveau de l'infrastructure du réseau. C'est le rôle de la loi Loppsi, chapeauté par Michèle Alliot-Marie.

Entre autres choses, la Loppsi va imposer aux FAI [une obligation de filtrage de résultat](#). Ils auront le devoir de bloquer l'accès à des sites dont la liste sera déterminée par l'administration, sous le secret. Ce qui n'est pas sans [poser d'énormes problèmes](#) dans les quelques pays qui ont déjà mis en place cette idée. Là aussi, une fois mis le pied dans la porte, sous prétexte de lutter contre la pédophilie ([une tentation du pathos contre laquelle il faut résister](#)), il suffira d'étendre la liste des exceptions qui donnent droit au filtrage. Ici [pour les maisons de disques](#) victimes de piratage, là pour les sites de presse suspectés de diffamation, ou pour les [sites de jeux d'argent](#) qui ne payent pas leurs impôts en France. La liste n'aura de limites que l'imagination et l'audace des gouvernants.

Encore faut-il que ces idées de contrôle du net puissent se mettre en place sur le terrain, ce qui nécessite des hommes et des femmes peu regardants. C'est dans cet art que Nicolas Sarkozy excelle le plus.

Le choix des hommes, le triomphe des idées

Dès 2006, Nicolas Sarkozy a compris qu'il aura besoin de verrouiller son gouvernement et les télécoms pour mettre en place son plan de contrôle d'internet. Christine Boutin, qui avait été une farouche et convaincante opposante à la loi DADVSI fin 2005 (au point de faire basculer le vote de certains députés UMP pour la licence globale), et qui avait défendu l'idée d'un internet libre, s'est ensuite [mue dans un silence confondant](#) à la reprise des débats en mars 2006. En échange, et entre temps, elle a reçu la promesse de Nicolas Sarkozy d'entrer au gouvernement après les élections présidentielles si elle mettait sa langue dans sa poche. Les deux ont tenu parole.

Président de la République, Nicolas Sarkozy a ainsi composé son gouvernement de manière à accomplir son oeuvre sans opposition interne. Nadine Morano à la Famille, et Michèle

Alliot-Marie à l'Intérieur, n'ont pas eu besoin de forcer leur nature pour prêcher la censure de certains sites Internet ou le filtrage des sites pédophiles ou terroristes. Porte-parole de l'UMP, pilotée par l'Elysée, le lobbyiste Frédéric Lefebvre ne passe plus une semaine sans se confondre en invectives contre Internet, et [réclamer le filtrage](#). En plaçant l'ex-socialiste Eric Besson au numérique, Sarkozy pensait peut-être aussi paralyser les critiques à la fois de son propre camp et de l'opposition, tout en s'assurant le soutien d'un homme qui a troqué ses convictions pour son ambition. En le remplaçant par Nathalie Kosciusko-Morizet, plus rebelle, Sarkozy a pris un risque. Mais il fait aussi un pari. Celui que son frère Pierre Kosciusko-Morizet, président des deux plus gros lobbys français du numérique hostiles au filtrage, serait moins audible dans son opposition si sa soeur est [systématiquement suspectée de collusion](#) lorsqu'elle défend le même point de vue. Ce qui n'a pas manqué lorsque PKM a prêché, dans le vide, un moratoire sur la loi Hadopi.

Il a fallu aussi convaincre dans les télécoms. Free, à la nature frondeuse, reste le plus difficile à manipuler pour Nicolas Sarkozy. Il a toutefois trouvé une arme : la quatrième licence 3G. L'opérateur sait qu'elle va être rapidement indispensable pour continuer à concurrencer Bouygues, SFR et Orange, qui peuvent tous proposer des offres regroupant ADSL et mobile. Mais elle est dépendante de la volonté du gouvernement. Très rapidement, [Christine Albanel a fait comprendre à Free](#) qu'il devrait être obéissant pour espérer accéder à la fameuse licence. Depuis, le dossier ne cesse d'être repoussé sous des prétextes fumeux, et Free a mis de l'eau dans son vin contre Hadopi et contre le filtrage, dans l'espoir de ne pas hypothéquer ses chances d'avoir accès à la téléphonie mobile.

Pis, Nicolas Sarkozy a [fait nommer numéro deux de France Telecom](#) Stéphane Richard, le directeur de cabinet de Christine Lagarde, qui ne compte « que des amis » dans la commission qui

déterminera le prix de la quatrième licence 3G. L'homme aura également pour mission de mettre en oeuvre le filtrage chez Orange, qu'il dirigera d'ici deux ans.

Le contrôle des institutions ayant leur mot à dire sur le filtrage

Enfin, Nicolas Sarkozy s'est également assuré de contrôler les institutions qui pourraient lui faire de l'ombre. La CNIL, qui s'est opposée à l'Hadopi, n'aura pas le droit de siéger au sein de la haute autorité. Les amendements le proposant ont été refusés. Elle n'a pas non plus eu le droit de publier son avis contre la loi Hadopi, et les deux députés commissaires de la CNIL, tous les deux membres de l'UMP, ont voté pour la loi. L'un des deux, Philippe Gosselin, a même été un farouche défenseur de la loi à l'Assemblée, et sans doute au sein de l'institution. [Dans son dernier rapport annuel](#), la CNIL a dénoncé l'omerta imposée par le gouvernement, et son manque d'indépendance, notamment financière.

Plus directement, Nicolas Sarkozy a également évincé l'autorité de régulation des télécommunications (Arcep) des études sur le filtrage, auquel elle était hostile. Redoutant que l'autorité ne reste trop à l'écoute des professionnels des télécoms et des internautes, le président de la République a récemment [mis à la tête de l'Arcep](#) Jean-Ludovic Silicani, l'ancien président du Conseil de la propriété littéraire et artistique (CSPLA). Un homme notoirement favorable au filtrage et à la lutte contre le P2P. Le CSPLA, rattaché au ministère de la Culture, compte par ailleurs parmi ses membres [le Professeur Sirenelli](#), à qui le gouvernement confie quasiment toutes les missions juridiques liées au filtrage depuis quatre ans, avec un résultat certain.

Finalement, c'est au niveau européen que Nicolas Sarkozy compte ses plus forts adversaires. Il a entamé un [bras de fer avec le Parlement Européen](#) sur l'amendement Bono, et exerce un lobbying intense sur les États membres pour qu'ils refusent de

marquer dans le marbre le principe du respect de la neutralité du net, contraire au filtrage. Il peut compter sur le soutien de Silvio Berlusconi, propriétaire de médias, qui met en place [exactement le même plan](#) en Italie. Mais il redoute l'opposition des députés européens.

D'où l'importance des élections européennes du 7 juin prochain. De leur résultat dépendra peut-être la réussite ou l'échec du plan mis en place par Nicolas Sarkozy.

Notes

[1] Crédit photo : [Judepics](#) (Creative Commons By)

S'il te plaît... dessine-moi une ville libre

Une « ville libre » vous en rêviez ? [Vancouver](#) tente dès aujourd'hui de le réaliser.



Il convient bien entendu de s'entendre sur ce qu'est, ou plutôt pourrait, être une « ville libre ». Mais la motion, présentée il y a peu au conseil municipal de la plus grande cité de [Colombie-Britannique](#) (Canada), dessine les contours d'un séduisant possible « vivre ensemble urbain » du futur^[1].

Au menu, entre autres choses : interopérabilité, standards

ouverts, logiciels libres, mises à disposition des données, et incitation citoyenne à s'appropriier ces outils et informations pour créer de nouveaux services.

Libres enfants de Vancouver, vous en avez de la chance. Parce que si ce texte se trouvait adopté vous grandiriez alors dans un monde plus ouvert et plus juste, que vos parents n'auraient pas même pu imaginer il y a à peine dix ans de cela.

PS1 : Pour aller plus loin, on pourra parcourir l'excellent article de Fabrice Epelboin (ReadWriteWeb) [Qui écrira la démocratie électronique de demain ?](#) qui relate les avancées américaines tout en se désolant à juste titre de la situation française.

PS2 : [Vidéo YouTube](#) de la lecture publique de la motion à la mairie.

Vancouver ouvre l'âge de la ville Open Source

[Vancouver enters the age of the open city](#)

*David Eaves – 14 mai 2009 – Blog
(Traduction Framalang : Claude et Don Rico)*

La municipalité de Vancouver a planifié une réunion du conseil au cours de laquelle a été lue la [motion](#) suivante :

Déclaration de motion

Open Data, Standards Ouverts et Open Source

Auteur : Mme la conseillère municipale Andrea Reimer

Intercesseur: Mme la conseillère

Attendu que la Ville de Vancouver légifère loyalement au sein du City Hall (NdT : la mairie) à l'écoute des citoyens et des sollicitations relatives à leurs idées, propositions et énergie créatrice ;

Attendu que les municipalités du Canada ont l'opportunité de réduire fortement leurs dépenses en partageant et soutenant les logiciels qu'elles utilisent ou créent ;

Attendu que la valeur absolue des données publiques est maximisée lorsqu'elle est fournie gratuitement ou, si nécessaire, pour un coût minimal ;

Attendu que lorsque les données sont partagées librement, les citoyens ont la possibilité de les utiliser et de les transformer, favorisant ainsi la création d'une cité plus dynamique économiquement et plus respectueuse de l'environnement ;

Attendu que Vancouver a besoin de chercher des opportunités de création d'activité économique et de partenariat avec les secteurs technologiques innovants ;

Attendu que l'adoption des standards ouverts facilite la transparence, l'accès aux informations de la ville par les citoyens, (attendu) qu'ils améliorent la coordination et l'efficacité des relations municipales avec leurs partenaires fédéraux et provinciaux ;

Attendu que l'ICIS (NdT : [Integrated Cadastral Information Society](#) pour Système d'information cadastral) est une organisation à but non lucratif créé en partenariat avec les gouvernements locaux, les gouvernements provinciaux et les principaux services publics de Colombie Britannique afin de partager et intégrer les [informations géographiques](#), à laquelle adhèrent 94 % des gouvernements locaux de Colombie Britannique, mais pas Vancouver ;

Attendu que l'innovation informatique peut améliorer les communications entre citoyens, renforcer l'image d'une ville créatrice et innovante, améliorer la fourniture des services, aider les citoyens à s'autogérer et résoudre leurs problèmes, mais aussi créer un sentiment plus fort d'engagement civique, de communauté et de fierté ;

Attendu que la ville de Vancouver possède d'incroyables ressources de données et d'informations, et qu'elle a récemment reçu le prix Best City Archive of the World (meilleures archives municipales du monde).

En conséquence, qu'il soit assuré que la ville de Vancouver approuve les principes suivants :

- Données accessibles et ouvertes : la ville de Vancouver partagera librement avec les citoyens, les entreprises et les autres juridictions la plus grande quantité de données possible en respectant la vie privée et la sécurité.*
- Standards Ouverts : La ville de Vancouver adoptera le plus rapidement possible les standards ouverts en vigueur pour les données, documents, cartes et autres formats de diffusion.*
- Logiciels Open Source : la ville de Vancouver, au moment du remplacement des logiciels existants ou de l'étude de nouvelles applications, mettra les logiciels Open Source à pied d'égalité avec les systèmes commerciaux au cours de la passation de marché.*

En conséquence, dans cette volonté de favoriser les données ouvertes, la ville de Vancouver :

- Identifiera les opportunités immédiates permettant une plus grande distribution de ses données.*
- Indexera, publiera et syndiquera ses données sur l'Internet au moyen des standards, interfaces et formats ouverts en vigueur.*
- Mettra en place les accords appropriés en vue du partage de ses données avec l'ICIS (Integrated Cadastral Information Society) et encouragera l'ICIS à partager ses données avec le grand public.*
- Développera un plan de numérisation et distribuera librement les archives disponibles au public.*
- S'assurera que les données fournies à la ville par des tierces parties (développeurs, prestataires, consultants) sont libres, dans un format ouvert en vigueur, et non*

soumises à des droits d'auteurs ou aux lois du copyright, exception faite d'empêchement pour considérations légales.

– Mettra sous licence toutes les applications logicielles développées par la ville de Vancouver de sorte qu'elles pourront être utilisées par les autres municipalités, les entreprises et le public sans restriction.

En conséquence, le City Manager (NdT : le [gérant municipal](#)) aura pour tâche de développer un plan d'action en vue de la mise en application du texte ci-dessus.

Nous sommes nombreux à avoir travaillé d'arrache-pied pour mettre en place cette motion. Même si plusieurs villes comme Portland, Washington DC ou Toronto, ont mis en œuvre certaines des idées défendues dans cette motion, aucune ne l'avait codifié ou n'avait été aussi claire et explicite dans ses intentions.

Je vois certainement cette motion comme la pierre angulaire d'une transformation de Vancouver en ville ouverte (NdT : *Open City*), ou comme le formule mon ami [Surman](#), en [ville qui pense comme le Web](#).

À plus haut niveau, l'objectif qui anime cette motion est de permettre aux citoyens de créer, concevoir et contrôler l'expression virtuelle de leur ville afin qu'ils puissent en retour influencer sur la ville réelle et physique.

Dans la pratique, je crois que cette motion va accentuer plusieurs résultats :

- **De nouveaux services et programmes** : les données étant ouvertes, partagées et possédant des APIs (interfaces utilisateurs) dédiées, nos concitoyens codeurs vont créer des applications Web qui faciliteront leur vie (et celle des autres), les rendront plus efficaces et plus plaisantes.

- **La possibilité de piocher dans la longue traîne de l'analyse politique publique** : plus les habitants de Vancouver consulteront les données, les cartes et les autres informations de la municipalité, plus ils remarqueront les lacunes, les problèmes et autres difficultés, d'où un potentiel d'économie d'argent, d'amélioration des services et, de manière plus générale, d'édification d'une ville plus puissante.
- **La création de nouvelles entreprises, rendre la ville plus attractive pour les compétences** : comme la ville partage plus de données et utilise plus de logiciels Open Source, les nouvelles entreprises créant du service autour de ces données vont éclore. De manière plus générale, je pense que cette motion, au fil du temps, va attirer le talent à Vancouver. Selon Paul Graham, [les grands programmeurs veulent de bon outils et des défis intéressants](#). Nous leur offrons les deux: le défi d'améliorer la ville où ils vivent ainsi que les outils et données pour les assister.

Ceux qui souhaiteraient assister au conseil municipal afin de soutenir cette motion trouveront les détails [ici](#). La réunion du conseil est Mardi 19 Mai à 14 heures. Vous pouvez aussi voir la séance [en direct](#).

Ceux qui veulent écrire une lettre pour soutenir la motion peuvent l'envoyer [à cette adresse](#).

Notes

[1] Crédit photo : [Sophiea](#) (Creative Commons By)

Quand Richard Stallman résume l'Hadopi

[Richard Stallman](#) tient une sorte de fil d'actualité sur [son site](#), où il consigne sans concession ce qu'il appelle ses [political notes](#).

Au jour du 14 mai 2009, on pouvait lire [ceci](#) :

14 May 2009 (Law to give the media companies the power)

The [French national assembly voted](#) for a law to give the media companies the power to cut off people's internet connections on mere accusation.

The same law will also require people to install non-free software in order to make their networks "secure".

Proposition de traduction :

14 Mai 2009 (Une loi donne le pouvoir aux majors)

L'Assemblée nationale française a voté une loi donnant aux majors le pouvoir de couper la connexion internet de citoyens français sur simple accusation.

Cette même loi en obligera également certains à installer un logiciel propriétaire sur leur machine afin de « sécuriser » leur réseau.

Le petit livre mauve (et libre) de Nicolas Dupont-Aignan

Tous ceux, nombreux, qui ont suivi les débats à l'Assemblée autour du projet de loi [Création et Internet](#), auront peut-être découvert ou en tout cas retenu les noms de certains parlementaires qui auront tenté jusqu'au bout de refuser cette loi inique.



Le député [Nicolas Dupont-Aignan](#), président de [Debout la République](#), était de ceux-là.

Or, celui qui a comparé les pro-Hadopi « aux moines copistes qui voulaient emprisonner Gutenberg et interdire l'imprimerie », nous revient aujourd'hui avec un livre original et très certainement pionnier en son genre en France : [Le petit livre mauve](#).

Ce livre, qui s'inscrit dans la perspective des élections européennes (à ce propos n'oubliez pas [Le Pacte](#)), est selon ses dires un abécédaire « de l'Europe qui marche sur la tête... et qu'il faut remettre sur ses deux jambes ! »

Il ne s'agit pas pour moi ici d'en faire la critique politique, mais de souligner que ce livre est rien moins que [disponible chez InLibroVeritas^{\[1\]}](#), sous licence, tenez-vous bien, Creative Commons By-Sa !

Et dans sa version *print* (comprendre *vraie livre physique*) il ne vous en coûtera que 2 €.

Voici ce qu'on peut notamment lire sur [le blog de Nicolas Dupont-Aignan](#) :

Ce livre est publié par Inlibroveritas, une maison d'édition originale qui fait le pari innovant de l'émergence d'un nouveau modèle économique et culturel du livre, fondé sur l'accès gratuit aux œuvres sur internet. Créée en 2005 par Mathieu Pasquini, Inlibroveritas édite des livres sous licences totalement libres de droits, qui sont diffusés à la fois sur support physique payant et sur support numérique gratuit par internet. Le site communautaire d'Inlibroveritas constitue ainsi une sorte de bibliothèque ouverte contenant toutes les œuvres publiées par cette maison et qui draine plus d'un million et demi de connexions par mois. La démarche d'Inlibroveritas s'inscrit dans le concept d' « édition équitable », qui est un peu au livre ce que la licence globale – l'un des combats majeurs de Debout la République – est à la musique et au cinéma.

Ce n'est certainement pas ceci qui me fera voter pour lui, mais cela y participe.

D'autant qu'avec ce modèle il est bien plus facile de s'informer de ce que l'homme politique a à dire et à proposer.

Notes

[1] Il est également à noter qu'InLibroVeritas inaugure une nouvelle collection, [Science Libre](#), avec comme premier ouvrage [L'évolution du vivant expliquée à ma boulangère](#) de Virginie Népoux (toujours sous la très libre licence Creative Commons By-Sa).

Souhait post Hadopi

Nous y sommes, le projet de loi [Création et Internet](#) vient d'être adoptée par l'Assemblée. Il était temps parce qu'avec 296 voix pour et 233 contre nous sommes loin de la quasi unanimité du Sénat au mois d'octobre dernier.



Sans vouloir ni dramatiser ni nous montrer grandiloquent, je crois que la meilleure réponse que Framasoft puisse aujourd'hui donner, c'est de modestement tenter de continuer à exister et se développer.

En effet, qu'on le veuille ou non, proposer, depuis plus de sept ans, [un ensemble](#) de services et de ressources collaboratives (sous licences libres et formats ouverts) autour du logiciel libre, participe de cette culture qui s'inscrit en opposition souvent frontale avec la philosophie générale de cette loi qui, on l'a vu, a complètement débordé le cadre de la simple lutte contre le téléchargement illégal.

Cela ne sera pas facile car [nous demeurons plus que fragiles](#). Mais ce malheureux épisode aura sans conteste permis de nous compter^[1], et nous espérons bien en être et apporter notre petite pierre le plus longtemps possible.

Ce qui ne nous tue pas, nous rend plus fort...

Notes

[1] Crédit photo : [Hamed Masoumi](#) (Creative Commons By)

Sans les « pirates » l'offre de musique légale risque de prendre l'eau

Alors qu'en ce moment même est débattu pour la deuxième fois à l'Assemblée nationale le projet de loi Création & internet, que le gouvernement veut imposer en dépit des nombreuses voix qui s'élèvent contre dans le monde de l'Internet ([Quadrature du Net](#), [Free](#), pétition de [SVM](#)) chez les artistes ([lettre ouverte de personnalités du cinéma](#), [producteurs indépendants de musique](#)) des et même dans [les rangs de la majorité](#), il n'y a qu'à se pencher pour trouver des éléments invalidant les contre-vérités dont les pro-Hadopi nous rebattent les oreilles.^[1]



On sait que ce projet de loi, sous prétexte de défendre la création et les artistes, vise à maintenir sous perfusion le monopole de majors et de producteurs dont le modèle commercial obsolète est condamné, et l'on peut aisément avancer que depuis le début, les adversaires du téléchargement dit "illégal" et le gouvernement qui va dans leur sens se trompent de débat.

Plusieurs études ont montré que depuis le début des années 2000, alors qu'exploitait le téléchargement par réseaux P2P, les ventes de musique et de DVDs, la fréquentation des salles de concerts et [de cinéma](#) n'avait cessé de croître.

Le gouvernement hollandais l'a d'ailleurs bien compris, et déclaré légal le téléchargement gratuit d'œuvres sous

copyright, après qu'[un rapport](#) avait montré que les échanges de musique et de films par peer-to-peer étaient bénéfiques à l'industrie du divertissement.

Par ailleurs, une étude norvégienne a démontré que les téléchargeurs sont aussi ceux qui achètent le plus de musique disponible au téléchargement payant.

C'est donc la traduction d'un billet détaillant cette étude que nous vous proposons ici pour prouver, s'il en était encore besoin, que le projet de loi Création & Internet, s'il est adopté, sera, en plus d'être coûteux, inepte, injuste et obsolète, complètement inutile.

Étude : Les pirates sont aussi les plus gros acheteurs de musique. Réponse des labels : Mais bien sûr !

[Study: pirates biggest music buyers. Labels: yeah, right](#)

*Jacqui Cheng – 20 avril 2009 – Ars Technica
(Traduction Framalang : Tyah, Olivier, Don Rico)*

D'après une récente étude norvégienne, ceux qui téléchargent de la musique "gratuitement" sur les réseaux P2P (peer-to-peer, ou poste à poste) sont plus enclins à acheter légalement leur musique que ceux qui ne s'écartent pas du droit chemin. Les labels de musique, cependant, ne veulent pas y croire.

Selon une étude de la BI Norwegian School of Management, ceux qui téléchargent des copies illégales de musique sur les réseaux P2P sont les plus gros consommateurs de musique légale. Les chercheurs ont examiné les habitudes de téléchargement de plus de 1 900 internautes âgés de plus de quinze ans, et concluent que les habitués du téléchargement illégal de musique sont significativement plus enclins à acheter de la musique que ceux qui n'utilisent pas les réseaux

P2P.

Sans surprise, les conclusions de la BI établissent que les 15-20 ans sont plus enclins à payer pour télécharger de la musique numérique qu'à acheter des CDs, même si la plupart d'entre eux ont acquis un CD au cours des six derniers mois. Cependant, quand on arrive aux échanges par P2P, il semblerait que ceux battant pavillon noir sont aussi les clients les plus enthousiastes de sites comme iTunes et Amazon MP3. BI affirme ainsi que ceux qui déclarent télécharger de la musique illégalement et "gratuitement" consomment dix fois plus en musique légale que ceux qui ne téléchargent jamais illégalement. La traduction automatique de Google de la déclaration d'Auden Molde de la Norwegian School of Management à l'[Aftenposten](#) dit ainsi : "Le plus surprenant reste la très importante proportion de téléchargement légal".

Le label EMI émet toutefois des doutes sur les statistiques de la BI. Bjørn Rogstad de EMI déclare à l'[Aftenposten](#) que les résultats laissent à penser que le téléchargement gratuit stimule le téléchargement payant, mais rien n'est moins sûr. "Si une chose est sûre, c'est que la consommation de musique augmente alors que les revenus diminuent. La seule explication est que le téléchargement illégal est plus important que le téléchargement légal", poursuit-il.

En rejetant ainsi les résultats de l'étude, Rogstad ne tient pas compte du fait que l'Internet a considérablement modifié la façon d'acheter de la musique. [Les labels de musique ne vendent plus les albums complets par camions entiers comme c'était le cas avec les supports physiques](#), ils vendent aujourd'hui [de gros volumes de chansons individuelles, de morceaux choisis](#). Le vieux format de l'album se meurt à cause de la vente de musique sur Internet, ce n'est un secret pour personne, et ça explique en grande partie la baisse générale du chiffre d'affaire de la musique.

Le rapport de la BI corrobore celui de la branche canadienne

de la RIAA, la Canadian Record Industry Association, publié en 2006. À l'époque, l'organisme conclut que [les utilisateurs des réseaux P2P achètent aussi plus de musique](#) que l'industrie ne veut l'admettre, et que les réseaux P2P ne sont pas la cause principale de la baisse des ventes de musique. 73% des participants à l'étude de la CRIA déclaraient acheter la musique après l'avoir téléchargée illégalement, alors que si les non-"pirates" n'achetaient pas de musique, c'était simplement par paresse.

Notes

[1] Crédit photo : [Mikebaird](#) (Creative Commons By)